

CR du CA du 7 octobre 2011 (Salle des thèses – 14h-17h45)

Présence faible pour ce CA ... seuls 17 votants dont 2/3 procurations.

Ordre du jour:

- approbation du PV du CA du 16 septembre 2011
- délibération sur le calendrier électoral
- note relative à la carte étudiant
- délibération sur la mise en place des commissions de recrutement du second degré: principes de composition et modalités d'examen d'égalité Femme/Homme
- bilan de la politique culturelle
- bilan de la politique d'égalité Femme/Homme
- questions diverses

Approbation du PV du CA du 16 septembre 2011

Quelques légères modifications sont demandées (et acceptées).

Vote: Pour 17, Contre, Abstention

Délibération sur le calendrier électoral

PR (Président): nous allons procéder au renouvellement des conseils (fin du mandat en mai). On propose de faire les élections des nouveaux conseils le jeudi 12 avril 2012 et l'élection du Président lors de la première réunion du CA, le vendredi 11 mai.

PS (DGS): Il doit y avoir concomitance entre le mandat des conseils et du Président. On arrive à une proposition qui concilie au mieux les deux échéances. En respectant les délais nécessaires aux éventuelles recours (5 j après proclamation des résultats et délai de 20 jours pour que le CA puisse prendre une décision).

XF (Resp. Aff. Juridiques): les étudiants sont renouvelés en même temps. Avril/mai pas terrible, mais dépend du moment de la promulgation de la LRU.

YS: Est-ce que l'on connaît les dates de renouvellement pour Lille 2 et Lille 3 ?

PR: Lille 3 presque le même jour et Lille 2 quasiment en même temps.

YS: Délai de déclaration de candidature à la Présidence ? Et tu te représentes (adressé à PR) ?

PR: Je ne peux répondre à la deuxième partie. C'est le CA qui élit le président. Pas de déclaration préalable nécessaire (pour les candidats à la présidence), il est envisageable qu'il y ait des candidats lors de la première réunion du CA.

Note relative à la carte d'étudiant

PR: Nous avons eu beaucoup de soucis cette année avec des étudiantes voilées lors de l'inscription (réalisation de la carte d'étudiant). Particulièrement, une étudiante si refuse, nous aussi, donc il va y avoir dépôt de plainte. Il est nécessaire de préciser dans le règlement intérieur cet aspect car même si la loi donne raison sur le fond, il faut être sûr de la forme.

XF: On fait tout simplement référence aux règles pour les cartes d'identité (forme et tête nue) et l'on rappelle quelques règles sur le rôle de la carte.

FG: Cela signifie-t-il que lors des examens le visage doit être nu ?

XF: Lors des examens, les personnels de surveillance peuvent demander à vérifier qu'il n'y ait pas de système d'écoute par exemple, on prend à l'écart et on lui demande, mais on ne peut pas l'enlever (voie de fait (?)).

PS: La question ne se pose pas pour le voile complet: c'est interdit pas la loi.

RL: Et si la personne n'accepte pas ?

XF: Les obligations d'ordre public prévalent sur le désir d'exprimer ses convictions. Dans ce cas, la personne ne peut passer l'examen.

Vote: Pour: 17, Contre: , Abstention: . (unanimité)

Délibération sur la mise en place des commissions de recrutement du second degré: principes de composition et modalités d'examen d'égalité Femme/Homme

JPC (VP Valorisation Potentiel Humain): Nous avons reçu une demande de mise en place de règle de composition de la part du Ministère. Sur une procédure qui s'achève le 12 décembre pour les 12 recrutements que nous avons lancé. Deux points n'étaient pas abordées dans la circulaire: la règle de parité homme/femme et qu'il y a deux corps différents (PRAG et PRCE). En parallèle, nous avons consulté le Ministère qui nous affirme qu'il n'y a pas lieu de faire de distinction entre PRAG et PRCE pour le recrutement. Des pratiques existaient déjà dans les composantes, nous avons visé avec cette notes à rester au plus proche des pratiques actuelles. Au minimum, il pourrait y avoir 2 personnes, mais cela ne nous paraît pas raisonnable, nous proposons donc de 5 à 7 personnes. Composition: directeur de la composante ou son représentant, au moins un représentant de la composante ou du service de rattachement, au moins un représentant de la discipline, enseignant du second degré, au moins un enseignant-chercheur, un représentant du conseil de composante ou de service. Un arrêté du Président nomme la commission et la proposition est faite par le directeur. Cette procédure s'applique aussi pour les enseignants contractuels du second degré, si ce n'est qu'il n'y a généralement pas d'audition dans ces cas là.

YS: Je souhaite que l'ensemble de ces éléments soient présents dans le règlement intérieur (règles de recrutement quelque soit le statut). C'est d'autant plus nécessaire en ces temps de discussions avec Lille 2/3 dans le cadre du projet d'université de Lille.

PR: Oui, mais pour l'instant il y a beaucoup de charge au niveau du service juridique.

Vote: Pour: 17, Contre: , Abstention: . (unanimité)

Bilan de la politique culturelle

NEH (VP Culture): Je souhaite commencer par rappeler qu'une des missions des universités porte sur la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Mais nous sommes encore dans un héritage de l'université française qui ne se vit pas comme un acteur culturel important et ne considère pas cette mission comme vitale. Nous souhaitons participer au développement de la culture et d'un esprit critique éclairé. La politique culturelle de l'université a pour objectif de favoriser la transmission des connaissances et l'échange de savoirs, croiser art et savoir, encourager les pratiques artistiques, soutenir et encourager les pratiques culturelles. Notre approche en revanche à Lille 1 est d'être transversaux et transdisciplinaires, c'est aussi une démarche thématique. Nous n'organisons pas nos événements au fur et à mesure, mais à l'aide d'un comité scientifique qui identifie 2 thématiques par an autour desquels se déclinent l'ensemble des événements de l'année. Cette année « raison, déraison et folie » (thématique intemporelle, philosophique) et « le travail social » (sociétale). Ce qui n'empêche pas d'accueillir en parallèle des manifestations qui ne sont pas organisées par l'Espace Culture sur d'autres thématiques. Réflexion/débat: les rendez-vous d'Archimède, questions de sens. Edition: La revue: Les nouvelles d'Archimède (environ 50p, mise gratuitement à disposition sur le campus et à l'extérieur, pratiquement la seule revue pluridisciplinaire universitaire gratuite), la collection: Les rendez-vous d'Archimède (ouvrages

collectifs basés sur les cycles de conférences, aux éditions Harmattan, se vend d'une manière non négligeable). Des projets multimédia (<http://culture.univ-lille1.fr> et <http://patrimoine-artistique.univ-lille1.fr>) et des propositions artistiques. Il y a aussi le 1% culturel qui n'est pas en bon état, mais grâce à la contribution du LAM nous avons pu avoir un soutien pour nous aider à évaluer la situation de nos oeuvres. La bonne surprise a été de découvrir que restaurer ce patrimoine coûterait moins cher que ce que l'on anticipait (la plus élevée serait de l'ordre de 5000e). Je propose de mettre en place un plan sur 5/7 ans où l'on restaurerait une ou deux oeuvres par an car on ne peut continuer à ne pas traiter cette situation (depuis 30 ans !). Autre pôle du projet: soutien aux initiatives culturelles (accueil primo-entrants, projets associations étudiantes, répétitions d'associations étudiantes, 4 café-langues par an, accueil d'association internes et externes). Liste des partenaires: Opéra de Lille, Prato, Muzzix, Ville de Lille/LMCU, Le LAM, Le Fresnoy, Oiseau Mouche, Forum départementale des sciences, musée des Arts et Métiers. Partenaires internationaux: universités d'Oujda (Maroc), Galatasarai (Turquie), Liège et Bruxelles (Belgique).

Nos atouts: lieu d'échanges, d'expérimentation et de recherche, originalité, pertinence et reconnaissance nationale du projet, plus de 17 ans d'expérience, intervenants et professionnels de renommée internationale.

Nos perspectives: visibilité de nos actions, rayonnement de l'université et de l'Espace Culture, participation des E-C et doctorants aux comités scientifiques (j'ai un problème: comité scientifique est composé à 95% de retraités ! Structurel: les collègues n'ont pas le temps !), ouverture à l'international, des projets d'équipements: entrée, patio et optimisation de l'espace.

Sachez que les rendez-vous d'Archimède ont été repéré par l'UNESCO en matière culturel comme étant un lieu unique en Europe, disons le.

Une équipe: nous avons 13 personnes qui travaillent à la Culture. Direction: J. Lescuyer.

Budget: recettes = 255k€ (41% Lille 1, 27% région, 20% DRAC, 7% partenariats, 5% V.Ascq) dépenses: 33% masse salariale, 22% Archimède, 21% fonctionnement, 18% artistique, 6% ateliers).

FG: activités de type culturel dans les UFR et autres, pourrait-on avoir une vision un peu plus globale de l'ensemble des activités culturelles. Une sorte de budget consolidé.

NEH: en fait, principalement à Polytech et l'IAE et sans doute Telecom'Lille1. A part cela dans les autres composantes, je n'ai pas repéré d'autres activités. Avant il y avait des manifestations IAE/Culture à la Vieille Bourse à Lille.

YS: Tu poses le problème fondamental de l'implication, que l'on retrouve aussi pour l'investissement dans les tâches collectives où les tâches faiblement reconnues. Mais le problème rencontré est celui auquel nous nous soumettons tous: subir l'urgence dans laquelle on nous place ! Je tiens à rappeler que nous sommes maître de notre temps c'est un pouvoir énorme que nous sommes peu à exploiter.

Sur le patrimoine scientifique, pourrait-il y avoir une information formelle sur l'importance de la sauvegarde de notre patrimoine à destination de l'ensemble des personnels ? A-t-on encore une personne à temps plein sur cette mission ?

NEH: On avait quelqu'un à plein temps, qui était chargé du patrimoine grâce au soutien de la mission nationale du patrimoine scientifique (Antoine ?) et de Lille 1. Il est passé au PRES dans le pôle « Patrimoine et culture scientifique » du PRES. Je pense que nous embaucherons des stagiaires pour continuer à faire l'inventaire et la patrimoine scientifique. Ou alors peut-être au niveau de l'université de Lille ? On intervient toujours avant le point de non-retour, mais il faut veiller à ce que cela soit toujours le cas.

PR: On a un nombre d'emplois qui n'augmente pas et l'on fait l'ensemble des missions avec ces emplois.

YS: il y a aussi la culture de l'établissement. Je pense particulièrement à deux aspects: sauvegarde de la mémoire des lieux et des personnes et la sauvegarde des ressources pédagogiques et de recherche. Il y a des choses côté recherche, mais a-t-on aussi des initiatives pour conserver le patrimoine pédagogique de l'université (les supports de cours) ?

NEH: pour la mémoire des lieux et personnes, hommage solennel à Michel Parreau mais aussi de 4 pages consacré à ses oeuvres dans Archimède. Nous ferons la même chose pour M. Thilieu. Il y a aussi un événement pour M. Gabillard et demande à ce que la station Cité Scientifique porte son nom (et normalement, le nom devrait figurer en dessous de la plaque « Cité Scientifique »).

YS: possibilité d'avoir une demande formelle aux collègues partant à la retraite de transmettre les ressources (cours/articles) auxquelles ils tiennent le plus, les plus représentatifs de leur carrière.

NEH: on manque de deux conservateurs pour pouvoir faire tout ce travail sérieusement.

Bilan de la politique d'égalité Femme/Homme

LM (Chargée de mission): faire un peu plus d'action en direction des étudiantes car un des éléments évoqués lors d'un passage sur radio campus et c'est vrai qu'il y avait moins d'actions que pour les personnels. Réalisation d'une plaquette pour les JPO (« Choisir un métier scienti... filles »), beaucoup de témoignages d'IUT, mais diffusée chaque fois que l'on est présent dans les lycées. Idée: avoir un support à donner et essayer d'intéresser les filles à faire des études scientifiques. Un stand aussi lors des JPO pour inciter les étudiantes à se lancer dans des études longues. Inciter aussi les étudiantes à demander un salaire équivalent à celui des hommes en sortie de M. Comment sensibiliser les lycéen(ne)s/étudiant(e)s à ces problématiques ?

Pour les actions en direction des personnels, un point principal: label « égalité professionnelle ». JE n'étais pas en accord avec cette démarche, mais finalement c'est positif car cela quantifie formellement la situation et permet de prendre conscience des problèmes d'inégalité. Dossier déposé en juillet 2010, mais un retour nous a demandé de fournir des chiffres plus récents qui a nécessité un travail supplémentaire (données sexuées du bilan social). Autre point: congé maternité des personnels BIATOS. Jusqu'à présent, les femmes BIATOS avaient leur congé annuel systématiquement diminué de 45 à 35 jours « parce que c'est la loi ». Comme on considérait cela injuste par rapport à la politique à destination des E-C (décharge demi-service), on a rétabli les 45 jours. Finalement, on a maintenant des pages web sur la question, plus délicat de les entretenir et les faire vivre. Le projet de crèche avance (au sein du projet REFLEXE). Il y a aussi la création de la cellule contre le harcèlement. J'ai été contacté par la délégation régionale du CNRS pour que notre cellule puisse prendre en charge aussi les agents CNRS présents sur le campus. Participation à un réseau national des chargés de missions sur cette question pour mutualiser les travaux / approches et éventuellement peser au niveau du Ministère et/ou de la CPU, et inciter les universités qui ne se saisissent pas de cette question à le faire. Sans avoir un document aussi ambitieux que celui du CNRS, je souhaiterais avoir un document assez détaillé pour suivre l'évolution année après année (et nécessaire pour projet de labellisation).

Présentation de quelques diagrammes pour visualiser la situation, seront intégrés dans un document une fois consolidés.

BD: félicitations pour entrer dans des indicateurs, mais il y a aussi l'étape ensuite d'explications. On ne souhaite pas la parité, mais l'égalité. Il y a aussi parfois des présentations qui sont un peu féministes alors que cela ne le devrait pas (ie. proportion de femme au lieu de femme/homme), éviter de se couper d'une frange de la population qui va vous lire. On remarque que l'on a plus de filles au départ en début de cycle et beaucoup moins au niveau D. Important d'ajuster le discours au bon moment. Même document devrait exister au niveau des garçons car il n'y en a pas assez qui

s'engagent dans les études scientifiques. Pas tellement compris votre remarque sur les entreprises ?

LM: c'était en rapport avec le label qui est pour les entreprises initialement, il a fallu donc adapter l'esprit sur les points à étudier et parfois les adapter à l'université (par exemple sur les salaires qui sont identiques dans la fonction publique).

JD: Je pense que l'on traite toujours ce problème beaucoup trop tard. On ne va pas à la source. Le problème est bien en amont. En maths, dans le système français, ce sont majoritairement des prépas, normal sup, puis doctorat, MCF puis PR. Avant il y a 20 ans, il y avait 6-8 femmes PR, la situation s'est fortement dégradée. Avant il y avait une école normal sup de jeune fille et toutes les PR d'ici venait de cette école qui a été fermée. Il faut donc une action volontariste très forte pour changer les lignes.

LM: suis d'accord sur la question de « l'amont » mais quand on compare les proportions de MCF et PR, on doit pouvoir agir localement.

VD: a-t-on les chiffres sur les HDR des femmes ?

YS: Peut-on avoir le PDF du document du CNRS sur la parité dans les métiers du CNRS ? Peut-on avoir le dernier bilan social ?

YS: Ne pourrait-il une demande lors des recrutements au niveau étudiant (je pense aux filières sélectives) de produire le type d'information présentée aujourd'hui, cela permettrait une prise de conscience. Particulièrement en IUT ou à part en bio et GEA les proportions sont catastrophiques.

LM: pas de soucis pour celui du CNRS. Le bilan social passe en CTP le 13 octobre, en CA ensuite. A creuser pour les filières sélectives.

YS: Est-ce que la demande de candidature est lancée pour la cellule contre le harcèlement, ou dit autrement peut-on commencer à relayer l'appel à candidature ?

LM: La cellule n'est pas encore créée, mais lorsque cela sera le cas il y aura une large communication. Mais comme on est en train de discuter avec le CNRS, il faut formaliser tout cela proprement. C'est pour cela que l'on attend un peu pour que les appels à candidature soient simultanés.

Questions diverses

YS: la mandature se termine, mais je remarque qu'en gardant un rythme fixe d'un CA toutes les trois semaines nous aurions sûrement des séances moins chargées, un peu à l'image de ce qui se passe aujourd'hui. Je lance cette proposition à la cantonade des fois qu'il y aurait des présidents potentiels dans la salle.

YS: Où en est-on en ce qui concerne la fondation du PRES ? Est-ce que sa création nécessite un accord des fondateurs puisque cela modifie les statuts du PRES ?

PR: pour le PRES on sait que l'on va devoir changer son format et donc ses statuts. On ne va pas travailler avec le PRES actuel.

YS: Peut-on avoir les statuts de l'association qui a déposé le projet IDEX ainsi que la liste des adhérents. Y a-t-il eu un cabinet mandaté ?

PR: on voulait un dossier IDEX de l'université de Lille, on ne voulait pas qu'il soit porté par le PRES. Donc, soit on le faisait porter par un établissement mais compliqué, on a créé une association qui porte le dossier, composée de Lille 1, 2, 3 et ouverte aux autres membres qui veulent s'y associer les 6 autres écoles. Association disparaîtra lorsque l'on mettra en place l'établissement de l'université de Lille. On a négocié avec la communauté urbaine (LMCU) le paiement de ces

cabinets (négociation d'un montant global de 250k€ avec LMCU pour tout ce qui est EX).

VD: Il y a toujours un individu qui permet de diffuser une information à l'ensemble des personnels. Ne peut-on rien faire ?

PS: Concernant les listes de diffusion, les choses sont carrées. Reste la situation de B. Houzet puisque c'est de lui que l'on parle. Par la charte informatique, il y a possibilité de modérer son usage des listes de l'université. Tout agent a le droit d'utiliser les listes de diffusion. La seule chose que l'on puisse lui reprocher est de ne pas mettre d'information pour permettre de se désabonner. Ensuite, il y a une liste « personnelle » en dehors de l'université. On n'a pas juridiquement le moyen d'interdire un message qui est envoyé directement de l'extérieur à des personnes.

YN: savoir si il y a un ODJ pour le CA commun du 17 ?

PR: c'est en cours. Comment s'organise-t-on pour le travail de co-construction ? Petite note va être diffusée au préalable, par exemple sur les groupes de travail.

YS: Je demande à ce qu'il y ait un CR officiel aussi détaillé pour la réunion des 3 CA du 17 octobre que pour notre CA. Si l'on croit à cette démarche il est important que plus que 80 personnes sachent ce qui s'est dit lors de cette première réunion.

PR: Oui, nous étudierons la question, mais c'est une charge importante.

YS: Je réitère la demande à ce que les listes non syndicales présentes dans les conseils puissent communiquer à l'ensemble des personnels avec les mêmes règles que celles des syndicats. Je ne reviens pas sur le droit syndical, mais je ne vois pas de raison acceptable pour que cela ne soit pas étendu à l'ensemble des listes dans un souci d'information de l'ensemble des personnels.

PR: Je n'ai pas dit non, la question est à l'étude.

(séance levée à 17h45 ! Un des plus courts CA de la mandature :)